



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

⑪ Numéro de publication:

0 070 576
B2

⑫

NOUVEAU FASCICULE DE BREVET EUROPÉEN

④⑤ Date de publication du nouveau fascicule du brevet:
21.09.88

⑤① Int. Cl. 4: **E 05 B 63/20**

②① Numéro de dépôt: **82108310.2**

②② Date de dépôt: **07.11.80**

⑤④ **Crémone, en particulier crémone-serrure pour porte, porte-fenêtre ou analogue.**

③① Priorité: **14.11.79 FR 7928511**

④③ Date de publication de la demande:
26.01.83 Bulletin 83/4

④⑤ Mention de la délivrance du brevet:
12.09.84 Bulletin 84/37

④⑤ Mention de la décision concernant l'opposition:
21.09.88 Bulletin 88/38

⑥④ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI NL

⑤⑥ Documents cité:
DE-A-1 164 875
DE-A-1 907 760
DE-A-2 144 490
DE-A-2 611 359
DE-B-1 062 143
US-A-1 387 643

⑦③ Titulaire: **FERCO INTERNATIONAL Usine de Ferrures de Bâtiment Société à responsabilité limitée dite, 2, rue du Vieux- Moulin Reding, F-57400 Sarrebourg (FR)**

⑦② Inventeur: **Prevot, Gérard, 16, rue des Gardes, F-57220 Boulay (FR)**

⑦④ Mandataire: **Aubertin, François, Cabinet Lepage & Aubertin Innovations et Prestations 4, rue de Haguenau, F-67000 Strasbourg (FR)**

EP 0 070 576 B2

Description

L'invention concerne une crémone, en particulier une crémone-serrure pour porte, porte-fenêtre ou analogue comportant un mécanisme de commande solidaire de l'ouvrant comprenant un fouillot permettant la manoeuvre d'au moins une tringle de manoeuvre pourvue d'au moins un élément de verrouillage pénétrant dans une gâche solidaire du dormant; des moyens de rappel élastique permettant de faire passer la tringle de manoeuvre de la position déverrouillée à la position verrouillée; et un élément de blocage permettant le maintien de la tringle de manoeuvre en position déverrouillée, ledit élément de blocage étant rappelé élastiquement dans la position assurant le maintien en position déverrouillée de la tringle de manoeuvre, ledit élément de blocage étant apte à faire saillie sur le chant de l'ouvrant et à coopérer avec des moyens de déblocage solidaires du dormant.

On connaît déjà, par le document DE-B-1 062 143, une crémone-serrure du type ci-dessus énoncé, dont la tringle de commande est automatiquement rappelée en position de verrouillage par l'intermédiaire d'un élément élastique. Pour maintenir ladite tringle de manoeuvre en position de déverrouillage, cette crémone-serrure est pourvue d'un élément de blocage traversant la têtère de la crémone-serrure et faisant saillie par rapport à la face avant de ladite têtère. En fermant l'ouvrant, cet élément de blocage est repoussé et on libère le blocage de la tringle de manoeuvre. Par voie de conséquence, la tringle de manoeuvre est aussitôt rappelée en position de verrouillage.

Toutefois, lors de la fermeture de l'ouvrant, l'action exercée sur cet élément de blocage par le moyen de déblocage solidaire du dormant est perpendiculaire à son sens de déplacement. Lorsque l'ouvrant est fermé avec une certaine brutalité, due par exemple à un courant d'air inopiné, il y a risque de déformation de l'élément de blocage. Dans ce cas, la crémone-serrure ne peut plus remplir sa fonction. De même, le sens de déplacement implique que l'élément de blocage est sensible à toute variation du jeu entre ouvrant et dormant. Si, par suite de tolérances de fabrication ou de rétrécissement des matériaux de l'ouvrant ou du dormant, le jeu entre ouvrant et dormant est devenu plus grand que le jeu initialement prévu, le déblocage de la tringle de manoeuvre ne s'opère pas et dans ce cas également la crémone-serrure, ne peut plus remplir sa fonction.

On connaît également, par le document US-A-1 387 643, un dispositif de fermeture d'une porte disposé sur les faces arrière de l'ouvrant et du dormant. Ce dispositif comporte une tringle de manoeuvre actionnée par une poignée traversant une lumière réalisée dans l'ouvrant et faisant saillie par rapport à la face avant dudit ouvrant. Cette tringle de manoeuvre comporte une bride dont le chant inférieur présente une partie

saillante par rapport au chant de la tringle de manoeuvre. Cette partie saillante coopère avec l'extrémité supérieure d'un élément de blocage élastique solidaire de l'ouvrant lorsque la tringle de manoeuvre est en position de déverrouillage. Sur sa face arrière, le cadre dormant comporte en tant que moyen de déblocage une butée ayant la forme d'une patte qui, lors de la fermeture de la porte, repousse l'élément élastique en l'appliquant frontalement contre l'une des faces de l'ouvrant pour supprimer la coopération entre ledit élément élastique et la bride de la tringle de manoeuvre libérant cette dernière. Cette butée fait saillie latéralement par rapport au chant du dormant.

Toutefois, les différents éléments constituant ce dispositif de verrouillage ne forment ni un ensemble monobloc pouvant se poser en une seule opération dans l'ouvrant, ni une ferrure entaillable à partir du chant de l'ouvrant telle qu'une crémone ou crémone-serrure. De plus, tout cintrage de l'ouvrant provoqué par exemple par un chauffage intérieur et un froid hivernal extérieur risque d'éloigner l'élément élastique de blocage de la butée située derrière ledit élément élastique. Dès que cet éloignement est supérieur à l'action que peut exercer sur ledit élément de blocage le moyen de déblocage solidaire du dormant, le dispositif de fermeture ne peut plus remplir sa fonction.

On connaît également, par le document DE-A-2 144 480, un dispositif de blocage d'une tringle de manoeuvre montée à coulissement sur le chant de l'ouvrant. Ce dispositif de blocage, intercalé entre deux tronçons de tringle de manoeuvre, comporte un coulisseau se déplaçant dans le sens de déplacement de la tringle de manoeuvre. Ce coulisseau présente, à ses deux extrémités un téton, servant d'élément de liaison entre ledit coulisseau et les deux tronçons de tringle de manoeuvre et, sur sa face interne, des plots de verrouillage. Par ailleurs, ce dispositif de blocage comprend au moins un élément de blocage coulissant transversalement à l'intérieur d'un logement. Cet élément de blocage présente une lumière. Lorsque l'ouvrant n'est pas en position fermée, l'élément de blocage se place entre deux plots de verrouillage et empêche le déplacement du coulisseau et, par voie de conséquence, le coulissement de la tringle de manoeuvre composée des deux tronçons de tringle de manoeuvre et du coulisseau. Par contre, en position fermée, la butée solidaire du dormant pousse l'élément de blocage à l'intérieur de son logement, de sorte que la lumière libère le passage des plots de verrouillage permettant le coulissement de la tringle de manoeuvre.

Toutefois, pour la mise en place de ce dispositif de blocage, il est nécessaire de scinder en deux tronçons la tringle de manoeuvre pour pouvoir intercaler le dispositif de blocage, et de pourvoir les extrémités des deux tronçons de tringle de manoeuvre d'éléments de liaison coopérant avec les éléments de liaison du coulisseau du dispositif de blocage. Par ailleurs,

ce dernier peut être situé à une distance importante du boîtier de la crémone ou crémone-serrure. De ce fait, en manoeuvrant cette dernière, on risque un flambage du tronçon de tringle de manoeuvre situé entre le boîtier et le dispositif de blocage. Finalement, ce dispositif mis en applique sur la face extrême du chant de l'ouvrant, présente une certaine largeur transversale et, de ce fait, ne peut être mis que sur des ouvrants d'une certaine épaisseur et ne peut être encastré dans le chant de l'ouvrant.

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients. L'invention, telle qu'elle est caractérisée dans les revendications, résout ces problèmes en créant une crémone-serrure présentant un élément de blocage déplaçable dans une coulisse transversalement par rapport au chant de l'ouvrant et sensiblement parallèlement au plan dudit chant, cet élément de blocage ayant la forme d'une croix comportant deux branches, l'une parallèle au chant de l'ouvrant et apte à se déplacer à l'intérieur de la coulisse et, l'autre, perpendiculaire au chant de l'ouvrant, la branche perpendiculaire au chant de l'ouvrant comprenant deux ailes opposées, disposées de part et d'autre de la branche parallèle, l'une des ailes précitées, qui fait saillie sur le chant de l'ouvrant, étant destinée à coopérer avec les moyens de déblocage solidaires du dormant; tandis que l'autre aile est destinée à assurer le maintien de la tringle de manoeuvre en position déverrouillée.

Les avantages obtenus grâce à l'invention consistent essentiellement en ce que l'élément de blocage, du fait qu'il se déplace transversalement par rapport au chant de l'ouvrant et parallèlement à l'action exercée sur lui par les moyens de déblocage solidaires du dormant, n'est ni soumis à des poussées perpendiculaires, ni sensible aux variations du jeu entre ouvrant et dormant. Toute variation du jeu entre ouvrant et dormant entraîne uniquement un contact plus ou moins large entre l'élément de blocage et les moyens de déblocage solidaires du dormant. Elle ne fait plus varier la longueur de la course de l'élément de blocage suscitée par les moyens de déblocage solidaires du dormant. En outre, du fait que l'élément de blocage est incorporé dans le boîtier, il est possible d'encastrer ce dernier dans l'entaille pratiquée dans le chant de l'ouvrant.

L'invention est exposée ci-après plus en détail à l'aide de dessins représentant seulement un mode d'exécution.

La fig. 1 est une vue en élévation de la crémone-serrure conforme à l'invention en position de déverrouillage.

La fig. 2 est une vue en plan en coupe selon la ligne de coupe II-II de la fig. 1.

La fig. 3 est une vue de côté d'une partie de l'ensemble de maintien en position de déverrouillage de la tringle.

La fig. 4 est une vue en coupe selon la ligne de coupe IV-IV de la fig. 1.

La fig. 5 est une vue en élévation de la

crémone-serrure conforme à l'invention en position de verrouillage.

La fig. 6 est une vue en plan en coupe selon la ligne de coupe VI-IV de la fig. 5.

La fig. 7 est une vue de côté des moyens de déblocage solidaires du dormant.

On se réfère aux fig. 1 et 2.

La crémone-serrure 1 comporte un boîtier 2 constitué de deux plaques parallèles 3, 4 (voir fig. 4) renfermant les différentes pièces constituant le mécanisme 5 et provoquant le déplacement d'au moins une tringle de manoeuvre 6.

Le mécanisme 5 comporte un fouillot 7 présentant un carré de manoeuvre 8 dans lequel est engagé l'axe d'une poignée de manoeuvre (non représentée). Le fouillot 7 est pourvu d'un doigt 9 muni d'un téton 10 sur lequel prend appui l'extrémité 11 d'un élément élastique 12 tel qu'une lame de ressort dont l'autre extrémité 13 s'enroule en forme de spirale autour d'un axe 14. En actionnant la poignée, on provoque une rotation du fouillot 7 et le téton 10 sollicite l'élément élastique 12 en poussant l'extrémité 11. En relâchant la poignée, l'élément élastique 12 repousse le téton 10 et provoque une rotation du fouillot 7 en sens inverse. De ce fait, la poignée revient automatiquement en position de repos. Le rappel élastique du fouillot en position de repos ainsi que les moyens (non représentés) permettant d'amener et de maintenir la tringle de manoeuvre en position verrouillée font l'objet de la demande initiale 0029405 déposée le 7 novembre 1980.

Le fouillot 7 comporte également un second doigt de commande 15. Celui-ci agit, en phase de déverrouillage, sur un axe 16 solidaire d'un talon 17 de la tringle de manoeuvre 6. Les extrémités 18, 19 de cet axe 16, soumis à un déplacement vertical, se déplacent dans des lumières verticales 20 pratiquées dans les deux plaques parallèles 3, 4 du boîtier 2. Le talon 17 présente à ses extrémités supérieure 21 et inférieure 22 un téton 23, 24 s'engageant dans des trous 25, 26 réalisés dans la tringle de manoeuvre 6, ce qui assure la liaison entre la tringle de manoeuvre 6 et le talon 17. Ce dernier comporte une denture 27 coopérant avec un dispositif 28 de rappel automatique en position de verrouillage de la tringle de manoeuvre 6.

Ce dispositif 28 comporte un flasque 29 dont le chant 30 est pourvu d'une denture 31 coopérant avec la denture 27 du talon 17. Ce flasque 29 pivote autour d'un axe fixe 32 traversé transversalement par l'une des extrémités 33 d'un ressort en spirale 34 dont l'autre extrémité 35 vient s'accrocher à une butée 36 solidaire du flasque 29. Lors de l'action sur le fouillot 7, la tringle de manoeuvre 6, couissant derrière une têtère de recouvrement et de guidage 37, provoque, par la coopération des dentures 27 et 31, la rotation du flasque 29 et, de ce fait, la compression du ressort en spirale 34.

Pendant l'ouverture de l'ouvrant, la tringle de manoeuvre 6 doit être maintenue en position de déverrouillage. A cet effet, on prévoit un

ensemble 38. Cet ensemble 38 se compose d'un élément de blocage 39 comportant deux branches perpendiculaires 40, 41 présentant une section d'une croix.

Une des branches 40 est parallèle à la face avant 42 de la tête 37. L'extrémité arrière 43 de l'autre branche 41 vient se loger dans une lumière 44 pratiquée dans le talon 17 et elle est maintenue dans cette lumière 44 par l'extrémité 45, 46 de deux éléments élastiques 47, 48 dont l'autre extrémité 49, 50 est fixée par des éléments de fixation 51, 52 sur les faces internes 53, 54 des plaques parallèles 3 et 4 (voir fig. 4). La branche 40 se déplace transversalement par rapport à la face avant 42 de la tête 37 dans une coulisse 55 et elle est maintenue par deux griffes 56, 57 coiffant les extrémités supérieure 58 et inférieure 59 de la branche 40. L'extrémité avant 60 de la branche 41, faisant saillie par rapport à la face avant 42 de la tête 37, se déplace latéralement entre le chant inférieur 61 de la griffe supérieure 56 et le chant supérieur 62 de la griffe inférieure 57 (voir fig. 3). Pour assurer le verrouillage automatique de la crémone-serrure et, par voie de conséquence, de la porte ou porte-fenêtre lors de la fermeture de l'ouvrant, il est nécessaire de dégager l'extrémité arrière 43 de la branche 41 de l'élément de blocage 39 de la lumière 44 du talon 17. On l'obtient en poussant latéralement sur l'extrémité avant 60 de cette même branche 41. Il en résulte un déplacement de l'extrémité 45, 46 du ressort 47, 48 qui traverse une lumière 63, 64 réalisée dans les plaques parallèles 3, 4 (voir fig. 4 et 6).

Pour provoquer ce déplacement latéral, on prévoit des moyens de déblocage 65 solidaires du chant du dormant. Ces moyens de déblocage 65 comportent une butée 66 dont la face 67 coopère avec la face latérale 68 de l'extrémité avant 60 de la branche 41 de l'élément de blocage 39. Cette butée 66 est disposée entre deux évidements 69, 70 dans lesquels viennent se loger les griffes 56, 57. La pénétration de ces griffes 56, 57 est limitée par les fonds 71, 72 de ces évidements 69, 70.

Lors de la fermeture de l'ouvrant, le fonctionnement de la crémone-serrure, conforme à l'invention, est le suivant:

La face 67 de la butée 66 des moyens de déblocage 65 repousse latéralement l'extrémité avant 60 de la branche 41 et, par voie de conséquence, l'élément de blocage 39 coulisse dans la coulisse 55 sollicitant le ressort 48. De ce fait, on dégage l'extrémité arrière 43 de la branche 41 de l'élément de blocage 39 de la lumière 44 du talon 17. Le ressort en spirale 34 se détend et fait pivoter le flasque 29. La denture 31 du flasque 29 entraîne la denture 27 du talon 17 et il y a déplacement automatique de la tringle 6 depuis sa position de déverrouillage à sa position de verrouillage (voir fig. 5 à 7).

Revendications

1. Crémone, en particulier crémone-serrure pour porte, porte-fenêtre ou analogue comportant un mécanisme de commande solidaire de l'ouvrant comprenant un fouillot (7) permettant la manoeuvre d'au moins une tringle de manoeuvre (6) pourvue d'au moins un élément de verrouillage pénétrant dans une gâche solidaire du dormant, des moyens de rappel élastique (28) permettant de faire passer la tringle de manoeuvre (6) de la position déverrouillée à la position verrouillée, et un élément de blocage (39) permettant le maintien de la tringle de manoeuvre (6) en position déverrouillée, ledit élément de blocage étant rappelé élastiquement dans la position assurant le maintien en position déverrouillée de la tringle de manoeuvre (6), ledit élément de blocage étant apte à faire saillie sur le chant de l'ouvrant et à coopérer avec des moyens de déblocage (65) solidaires du dormant, caractérisée en ce que l'élément de blocage (39) est déplaçable dans une coulisse (55), transversalement par rapport au chant de l'ouvrant et sensiblement parallèlement audit chant, ledit élément de blocage (39) ayant la forme d'une croix comportant deux branches (40, 41), l'une (40) parallèle au chant de l'ouvrant et apte à se déplacer à l'intérieur de la coulisse (55), l'autre (41) perpendiculaire au chant de l'ouvrant, la branche (41) perpendiculaire au chant de l'ouvrant, comportant deux ailes opposées disposées de part et d'autre de la branche parallèle (40), l'une des ailes précitées (60) qui fait saillie sur le chant de l'ouvrant étant destinée à coopérer avec les moyens de déblocage (65) solidaires du dormant, tandis que l'autre aile (43) est destinée à assurer le maintien de la tringle de manoeuvre (6) en position déverrouillée.
2. Crémone, en particulier crémone-serrure selon la revendication 1, caractérisée en ce que la branche (40) comporte une extrémité supérieure (58) et une extrémité inférieure (59) coiffées par deux griffes (56, 57) solidaires de la coulisse (55) le long de laquelle se déplace ladite branche (40).
3. Crémone, en particulier crémone-serrure selon la revendication 1, caractérisée en ce que les moyens élastiques rappelant l'élément de blocage (39) dans la lumière (44) sont au moins un élément élastique (47, 48) dont l'une des extrémités (45, 46) coopère avec l'extrémité arrière (43) de l'élément de blocage et dont l'autre extrémité (49, 50) est solidaire du boîtier (2) renfermant le mécanisme de commande.
4. Crémone, en particulier crémone-serrure selon la revendication 1, caractérisée en ce que les moyens de déblocage (65) solidaires du dormant comportent une butée (66) dont la face (67) coopère avec la face latérale (68) de l'extrémité avant (60) de la branche (41) de l'élément de blocage (39).
5. Crémone, en particulier crémone-serrure selon les revendications 1 et 4, caractérisée en ce que les moyens de déblocage (65) comportent,

disposés de part et d'autre de la butée (66), deux évidements (69, 70) dans lesquels viennent se loger les griffes (56, 57).

6. Crémone, en particulier crémone-serrure selon la revendication 5, caractérisée en ce que les deux évidements (69, 70) comportent un fond (71, 72) limitant la pénétration des griffes (56, 57).

Patentansprüche

1. Treibstangengetriebe, insbesondere Treibstangenschloßgetriebe, für eine Tür, Fenstertür od. dgl., mit einem mit dem Flügel verbundenen Steuermechanismus mit einer Nuß (7), welche die Betätigung mindestens einer Treibstange (6) gestattet, die mit mindestens einem Riegeelement versehen ist, das in einen an der Zarge angeordneten Schließteil eingreift, mit elastischen Belastungsmitteln (28), die es gestatten, die Treibstange (6) aus der entriegelten Stellung in eine verriegelte Stellung zu bringen, und mit einem Feststellelement (39), das es gestattet, die Treibstange (6) in der entriegelten Stellung zu halten, wobei das Feststellelement elastisch in jene Position vorgespannt wird, in der es die Treibstange (6) in der entriegelten Stellung hält, wobei das Feststellelement so ausgebildet ist, daß es über die Kante des Flügels hinausragen und mit an der Zarge angeordneten Freigabemitteln (65) zusammenwirken kann, dadurch gekennzeichnet, daß das Feststellelement (39) in einer Führung (55) quer zu der Kante des Flügels und im wesentlichen parallel zu dieser Kante verlagert werden kann, wobei das Feststellelement (39) die Form eines Kreuzes mit zwei zueinander senkrechten Schenkel (40, 41) aufweist, von denen einer (40) parallel zur Kante des Flügels und im Inneren der Führung (55) bewegbar ist, wogegen der andere (41) senkrecht zur Kante des Flügels ist, und daß der senkrecht zur Kante des Flügels verlaufende Schenkel (41) zwei gegenüberliegende Endabschnitte aufweist, die zu beiden Seiten des parallelen Schenkels (40) angeordnet sind, wobei einer der Endabschnitte (60), der über die Kante des Flügels vorragt, zum Zusammenwirken mit den an der Zarge angeordneten Freigabemitteln (65) bestimmt ist, wogegen der andere Endabschnitt (43) dazu bestimmt ist, die Treibstange (6) in der entriegelten Stellung zu halten.

2. Treibstangengetriebe, insbesondere Treibstangenschloßgetriebe, nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß der Schenkel (40) ein oberes Ende (58) und ein unteres Ende (59) aufweist, die von zwei Klauen (56, 57) überdeckt werden, welche mit der Führung (55) verbunden sind, längs der sich der genannte Schenkel (40) verlagert.

3. Treibstangengetriebe, insbesondere Treibstangenschloßgetriebe, nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die elastischen Mittel, die das Feststellelement (39) im Schlitz

(44) halten, aus mindestens einem elastischen Element (47, 48) bestehen, dessen eines Ende (45, 46) auf den hinteren Endabschnitt (43) des Feststellelements einwirkt, und dessen anderes Ende (49, 50) mit dem den Steuermechanismus enthaltenden Gehäuse (2) verbunden ist.

4. Treibstangengetriebe, insbesondere Treibstangenschloßgetriebe, nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die mit der Zarge fest verbundenen Freigabemittel (65) einen Anschlag (66) umfassen, dessen Stirnfläche (67) auf die seitliche Fläche (68) des vorderen Endabschnittes (60) des Schenkels (41) des Feststellelementes (39) einwirkt.

5. Treibstangengetriebe, insbesondere Treibstangenschloßgetriebe, nach Anspruch 1 und 4, dadurch gekennzeichnet, daß die Freigabemittel (65) zwei Aussparungen (69, 70) aufweisen, die zu beiden Seiten des Anschlages (66) angeordnet sind und in welche die Klauen (56, 57) eingreifen.

6. Treibstangengetriebe, insbesondere Treibstangenschloßgetriebe, nach Anspruch 5, dadurch gekennzeichnet, daß die beiden Aussparungen (69, 70) eine Unterseite (71, 72) aufweisen, welche die Eindringtiefe der Klauen (56, 57) begrenzt.

Claims

1. Fastening, in particular a lock fastening for a door, French window or the like, comprising a control mechanism integral with the leaf, including a door-knob hole (7) permitting the operation of at least one control rod (6) provided with at least one locking element penetrating a keeper integral with the frame, sprung recovery mechanism (28) making it possible to cause the control rod (6) to move from the unlocked to the locked position, and a blocking element (39) making it possible to keep the control rod (6) in the unlocked position, the said blocking element being drawn back by elastic means into the position ensuring that the control rod (6) is kept in the unlocked position, the said blocking element being capable of projecting on to the edge of the leaf and of cooperating with means of unblocking (65) integral with the frame, characterized by the fact that the blocking element (39) can be moved in a slide way (55), transversely in relation to the edge of the leaf and appreciably in a direction parallel to the said edge, the said blocking element (39) having the shape of a cross comprising two members (40, 41), the one (40) parallel to the edge of the leaf and capable of moving inside the slideway (55), the other (41) perpendicular to the edge of the leaf, the member (41) perpendicular to the edge of the leaf having two opposite wings arranged on either side of the parallel member (40), one of the aforesaid wings (60) which projects on to the edge of the leaf being intended to cooperate with the unlocking mechanisms (65) integral with

the frame, while the other wing (43) is intended to keep the control rod (6) in the unlocked position.

2. Fastening, in particular a lock fastening in accordance with claim 1, characterized by the fact that the member (40) includes an upper end (58) and a lower end (59) capped by claws (56, 57) integral with the slide way (55) along which the said member (40) moves.

5

3. Fastening, in particular a lock fastening in accordance with claim 1, characterized by the fact that the elastic mechanisms drawing back the blocking element (39) in the aperture (44) are at least one elastic element (47, 48) of which one of the ends (45, 46) cooperates with the rear end (43) of the blocking element and of which the other end (49, 50) is integral with the housing (2) enclosing the control mechanism.

10

15

4. Fastening, in particular a lock fastening in accordance with claim 1, characterized by the fact that the unlocking mechanisms (65) integral with the frame include a stop (66) of which the face (67) cooperates with the lateral face (68) of the front end (60) of the member (41) of the blocking element (39).

20

25

5. Fastening, in particular a lock fastening in accordance with claims 1 and 4, characterized by the fact that the unlocking mechanisms (65) include two recesses (69, 70), arranged on either side of the stop (66), into which fit the claws (56, 57).

30

6. Fastening, in particular a lock fastening in accordance with claim 5, characterized by the fact that the two recesses (69, 70) include a lower end (70, 71) restricting the penetration of the claws (56, 57).

35

40

45

50

55

60

65

6

